**COMMUNE DE YAOUNDE VII : AVIS** D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE Nº 017/AONO/CCAYDE 7/CIPM/2020 DU 24 DEC 2020 LA MAITRISE D"UVRE (CONTRÔLE ET SURVEILLANCE) DE REALISATION DE TROISIEME PHASE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT ABRITANT LES SERVICES DE LA MAIRIE DE YAOUNDE 7

<u>Télécharger le DAO</u>

## 1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet la maitrise d'oeuvre (contrôle et surveillance) de la réalisation de la troisième phase des travaux de construction du bâtiment abritant les services de la Mairie de Yaoundé 7.

# 2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent le contrôle technique, géotechnique et architectural de la réalisation de la troisième phase des travaux de construction du bâtiment abritant les services de la Mairie de Yaoundé 7 et assister le maître d'ouvrage aux opérations de réception des travaux.

## 3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de vingt millions (20 000 000) francs CFA.

### 4. Délai de livraison

Le délai d'exécution des prestations est fixé à six (06) mois

## 5. Participation et origine

La participation à cet appel d'offres est ouverte aux Bureaux d'Etudes techniques ou groupement de Bureaux d'Etudes de droit Camerounais.

#### 6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le FEICOM pour le compte de l'exercice 2020.

#### 7. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis, à l'Hôtel de Ville de Yaoundé 7, Bureau des marchés publics. Le retrait d'un dossier se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 50 000 (cinquante mille) francs CFA payable à la Recette Municipale de Yaoundé 7.

Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offre, le soumissionnaire devra se faire enregistrer dans les Services de la Passation des Marchés, en indiquant son adresse complète (boîte postale, n° de téléphone, fax, etc).

## 8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis, à l'Hôtel de Ville de Yaoundé 7, Bureau des marchés publics. Le retrait d'un dossier se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 50 000 (cinquante mille) francs CFA payable à la Recette Municipale de Yaoundé 7.

Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offre, le soumissionnaire devra se faire enregistrer dans les Services de la Passation des Marchés, en indiquant son adresse complète (boîte postale, n° de téléphone, fax, etc).

### 9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Bureau des Marchés Publics, au plus tard le 10 FEVRIER 2021 à 14 heures, heure locale. Les offres devront portées la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 017/AONO/CAYDE 7/CIPM/2020 DU 24 DECEMBRE 2020 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE (CONTRÔLE ET SURVEILLANCE) DE LA TROISIEME PHASE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE ABRITANT LES SERVICES DE LA MAIRIE DE YAOUNDE 7 — DEPARTEMENT DU MFOUNDI

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après l'heure ou la date indiquées cidessus seront irrecevables.

## 10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, d'un montant de 400 000FCFA (quatre cent mille).

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus 90 jours. Il sera libéré d'office après la publication des résultats d'attribution des lots pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la Lettre-Commande, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

#### 11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en

copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas et suivant les prescriptions du Règlement Particulier du présent appel d'offres. Elles devront être datées d'au plus trois mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du Dossier Administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de 48 heures est accordé au soumissionnaire concerné pour produire ou remplacer la pièce en question.

Toutefois, l'absence de la caution de soumission à l'ouverture entraine le rejet de l'Offre.

## 12. Ouverture des plis

L'ouverture des offres s'effectuera en deux phases, à savoir : l'ouverture des offres administratives et techniques (lère phase) et l'ouverture des offres financières (2ème phase).

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 10 FEVRIER 2021 à 15 heures, heure locale dans la salle des actes de la Mairie de Yaoundé Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse des offres techniques et seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note minimale de 70 points sur 100 seront invités à v assister.

### 13. Critères d'évaluation

### 13.1. Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique ;
- Offre Technique incomplète ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le

DQE et le sous détail ;

- Offre Financière incomplète :
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

### 13.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant les quatre critères essentiels ci-après définis :

- Personnel d'encadrement (50 points)
- Moyens techniques et matériels (30 points)
- Références du BET (10 points)
- Capacité financière (10 points)

Cette évaluation a pour objet de faire ressortir les offres techniques recevables, c'est-à-dire celles dont les notes obtenues seront supérieures ou égales à 70 points.

Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille de notation.

#### 14. Attribution

Le soumissionnaire présentant l'offre la mieux-disante, c'està-dire celle ayant obtenu la note globale la plus élevée selon la formule de pondération suivante : Nf = (70xNt + 30xNf) /100 sera déclarée attributaire.

#### 15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une durée de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus, aux heures ouvrables à la Commune d'arrondissement de Yaoundé VII Bureau des Marché, B.P. 3453, Téléphone : (237) 696 502 306 / 656 736 384 dès publication du présent avis.

# Additif à l'appel d'offres

Le Maire de la Commune d'arrondissement de Yaoundé 7 se

réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

N.B.: Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le numéro vert de la CONAC au 1517.

YAOUNDE le 24 Décembre 2020 Le MAIRE TAMBA Augustin

Télécharger le DAO